

Les femmes dans l'exploitation minière artisanale et à petite échelle

A U R W A N D A

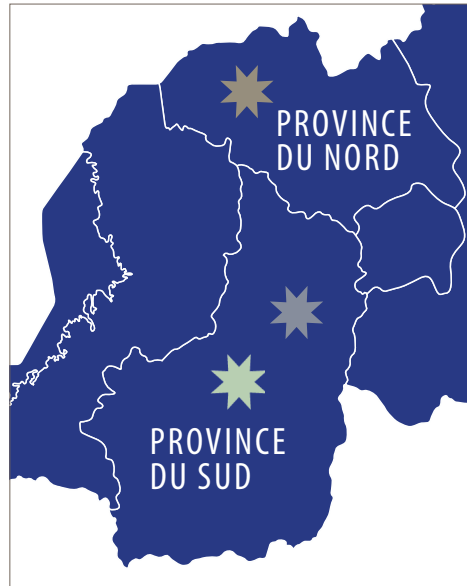
Recommandations pour faire face aux défis et favoriser les opportunités d'autonomisation

CONSTAT CLÉ

Les femmes doivent surmonter des obstacles à l'emploi dans le secteur minier en raison des croyances discriminatoires selon lesquelles il est inconvenant pour une femme mariée de travailler comme exploitante minière.

- » Les femmes sondées étaient plus susceptibles que les hommes de ne pas être mariées et d'avoir des enfants à charge.
- » Dans une exploitation à petite échelle du nord du Rwanda, le registre de l'entreprise indique que près de deux femmes minières sur trois ne sont pas mariées et/ou qu'elles sont chefs de famille. Dans l'ensemble, 55 % des femmes sont dites non mariées (célibataires, veuves, divorcées ou ne cohabitant pas avec un homme) comparativement à 37 % des hommes. Et ce sont 91 % des femmes auxquelles nous avons parlé qui ont des enfants de moins de 18 ans.
- » Le nombre étonnamment élevé de femmes célibataires et de mères célibataires est le résultat de la stigmatisation et de la discrimination. Les mères célibataires ont déclaré qu'elles étaient condamnées dans leurs communautés et ont commencé à travailler sur le site minier en raison de leur pauvreté. Une fois mariées, les femmes sont découragées de travailler sur le site minier par leur communauté et leur mari.

RWANDA



L É G E N D E Sites miniers recherchés

★ Étain ★ Tungstène ★ Tantale

PREMIÈRE RECOMMANDATION

Remettre en question les formes culturellement enracinées de discrimination dans les exploitations minières artisanales et à petite échelle.

- » Mettre fin à la pratique consistant à décourager les femmes mariées d'occuper des emplois dans le secteur minier en démontrant la contribution positive des femmes à leur ménage grâce à leurs revenus.

CONSTAT CLÉ

La loi actuelle sur les mines – n° 13/2014 promulguée le 20 mai 2014 – portant sur l'exploitation des mines et carrières ne reflète pas les enjeux liés au genre.

DEUXIÈME RECOMMANDATION

S'assurer que les politiques reflètent et représentent les voix des femmes minières artisanales.

- » Soutenir le déploiement d'un mécanisme qui assurerait la représentation des femmes dans tout le spectre des activités minières, y compris l'exploitation minière semi-industrielle.
- » Centraliser les considérations de genre et la participation des minières artisanales dans des réformes réglementaires de l'exploitation minière artisanale et des initiatives visant la chaîne d'approvisionnement.
- » Offrir une formation aux femmes sur la gouvernance des ressources naturelles et leurs droits en vertu du Code minier et d'autres textes juridiques relatifs au secteur.

CONSTAT CLÉ

Les femmes du secteur sont victimes d'inégalités et de préjugés sexistes, ce qui rend difficile pour elles d'acquérir l'expérience et les compétences nécessaires pour accéder à des postes avec des responsabilités plus importantes, dont des postes de direction.

- » Selon les femmes sondées, on dit de celles qui s'aventurent dans les tunnels de la mine, par exemple, qu'elles n'ont pas « de bonnes manières ». On pense également des femmes, sur le site du sud du Rwanda, qu'elles sont incapables de procéder au lavage à l'écluse parce qu'elles sont inexpérimentées ou pas assez fortes. Pourtant, certaines femmes sont tout à fait compétentes à cette tâche. On dit de ces femmes qu'elles sont « comme des hommes, pas très féminines ».
- » Sur le site semi-industrialisé à petite échelle, adjacent au site minier artisanal,

les 350 employés sont tous des hommes. Les répondantes ont déclaré que les femmes n'avaient pas été embauchées pour occuper ces postes hautement convoités dans une telle exploitation semi-industrialisée (où le salaire journalier est versé nonobstant la fluctuation de la production) parce que le directeur a affirmé que « la présence de femmes rendrait les hommes mal à l'aise ».

» Les femmes sont moins susceptibles que les hommes de travailler au sein d'une équipe du fait que les hommes affirment qu'ils n'aiment pas travailler avec les femmes en raison du manque présumé de force physique de celles-ci. Les femmes elles-mêmes ont également rapporté que dans plusieurs cas, elles choisissent de travailler seules, car elles ont ainsi plus de liberté pour se partager entre les responsabilités à la mine et à la maison. Les femmes n'ont ainsi pas accès aux avantages du travail d'équipe, à savoir le réseautage et l'apprentissage à partir de l'expérience des autres.

TROISIÈME RECOMMANDATION

Intégrer les femmes de manière plus systématique à tous les échelons du travail minier.

- » Mettre fin à la pratique consistant à empêcher les femmes de s'adonner à certaines tâches, généralement les plus rémunératrices et valorisantes, considérées comme réservées aux hommes.
- » Payer les hommes et les femmes selon un tarif journalier plutôt qu'en fonction de la production, ce qui conférerait aux femmes une plus grande sécurité de leurs moyens de subsistance. Plus de femmes seraient motivées à travailler dans le secteur minier si elles étaient payées selon un tarif journalier plutôt qu'en fonction de la production, dans la mesure où les femmes dans le voisinage du site au nord du Rwanda ont dit être peu attirées par l'exploitation minière depuis qu'elles ont constaté qu'il pouvait se passer des mois sans production, et donc sans revenu.
- » Promouvoir l'accès, le soutien et l'opportunité pour les femmes de travailler au sein d'équipes pour qu'elles puissent ainsi bénéficier des mêmes avantages que leurs homologues masculins.

CONSTAT CLÉ

Les femmes éprouvent des difficultés à accéder au crédit des banques, car ces dernières requièrent la permission du mari. Cette permission, nous a-t-on dit, peut être difficile à obtenir pour les femmes. En outre, les frais de service élevés freinent l'accès des femmes aux services bancaires.

- » Sans accès au crédit, les femmes sont dans l'impossibilité d'investir dans des activités minières comme sous-traitantes, alors que ce statut leur permettrait de passer de la subsistance à l'accumulation. Les raisons derrière l'exclusion des femmes de certains rôles sont généralement fondées sur des perceptions discriminatoires à leur endroit.
- » Devenir sous-traitante requiert des investissements et un flux de capitaux permettant de couvrir les dépenses commerciales, l'achat d'équipement, les vêtements de protection et l'assurance pour les travailleurs. Les femmes sont confrontées à des difficultés d'accès au capital en raison de l'opinion répandue selon laquelle elles doivent d'abord obtenir le consentement de leur mari.

QUATRIÈME RECOMMANDATION

Soutenir la capacité des femmes à accéder au crédit pour se lancer dans l'entrepreneuriat sur les sites miniers, notamment comme sous-traitantes.

RECHERCHE RÉALISÉE EN RWANDA PAR : Women In/And Mining (WIAMO)

RECHERCHE DIRIGÉE PAR : Université Carleton, IMPACT, Development Research and Social Policy Analysis Centre (DRASPAC).

Ce projet fait partie du programme Croissance de l'économie et débouchés économiques des femmes (CEDEF), financé conjointement par le Department for International Development (DFID) du R.-U., la William and Flora Hewlett Foundation et le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada. Affaires mondiales Canada a octroyé un financement supplémentaire.

